

**Hotspot de Biodiversité de  
Madagascar et des îles de l'Océan Indien**

**Appel à lettres d'Intention N°6  
Petites Subventions**

Cet appel est ouvert pour les projets de conservation de la  
biodiversité

pour les pays suivants au sein du Hotspot de Madagascar et  
des Iles de l'Océan Indien :

**Madagascar, Comores**

**Date limite de candidature: vendredi 29 septembre 2017**

## I. Informations générales

Le Fonds de Partenariat pour les Ecosystèmes Critiques (Critical Ecosystem Partnership Fund – CEPF) lance un appel à propositions pour des **lettres d'intention (LdIs)** pour **des petites subventions** auprès des organisations non gouvernementales, des groupes communautaires, des entreprises privées, des universités et autres organisations de la société civile.

Cet appel concerne les **petites subventions d'un montant inférieur à 20.000\$**.

Le créneau et la stratégie d'investissement du CEPF pour le Hotspot de Madagascar et des Iles de l'Océan Indien (MADIO) ont été définis de manière participative lors du processus d'élaboration du Profil d'écosystème, qui a rassemblé des représentants de la société civile, des gouvernements, des bailleurs et des experts de l'ensemble des pays de la région, de juillet 2013 à mars 2014. Le Conseil des Bailleurs du CEPF a approuvé en juillet 2014 le Profil d'écosystème, incluant une stratégie d'investissement pour une période de 5 ans, dotée d'un montant initial de 8,265 millions de dollars. Cette stratégie se décline en Orientations stratégiques, elles-mêmes regroupant plusieurs Priorités d'Investissement éligibles au financement du CEPF.

Le CEPF a recruté une équipe régionale de mise en œuvre (ou Regional Implementation Team - RIT) qui travaille en partenariat étroit avec le secrétariat du CEPF pour atteindre les objectifs définis dans la stratégie. La Fondation Tany Meva assure ainsi depuis mars 2015 le rôle de RIT pour le Hotspot de Madagascar et des Iles de l'Océan Indien. La RIT soutient notamment les organisations de la société civile pour l'identification et la préparation des propositions de projets, les appuie tout au long de la mise en œuvre des projets, et facilite la réplique et la mise à l'échelle des expériences. La RIT gère directement et en autonomie le portefeuille de petites subventions du CEPF pour le Hotspot.

**Les lettres d'intention ne seront acceptées que pour les pays éligibles suivants : Madagascar et les Comores.**

La date limite de réception des propositions est le **Vendredi 29 septembre 2017, minuit heure de Washington, DC, USA**. Veuillez lire toutes les informations ci-dessous pour plus de détails sur les investissements du CEPF et la procédure de demande d'une subvention.

**Il est essentiel que les soumissionnaires lisent attentivement le Profil d'Ecosystème de Madagascar et des Iles de l'Océan Indien**, et en particulier les informations qui concernent le créneau du CEPF et les stratégies d'investissement sous la section « Stratégie d'investissement du CEPF (chapitre 12) ».

**Le profil est disponible sur le site web du CEPF :**

[Version française](#)

[English version](#)

Il est indispensable que les soumissionnaires consultent ces documents pour s'assurer que leur proposition de projet répond bien aux objectifs du CEPF.

**Les soumissionnaires doivent répondre à l'appel en utilisant uniquement le modèle de petites subventions disponible sur le site web et suivant les modalités présentées en section IV**

## II. Les critères de la Lettre d'Intention

Veuillez noter que cet appel **ne concerne que les directions stratégiques et les priorités d'investissement données dans le Tableau 1 ci-dessous**.

**Il est important de noter que le CEPF, entrant dans sa troisième année de mise en œuvre, recherche des propositions de projets complétant le portefeuille actuel. Aussi l'attention des soumissionnaires est attirée sur les restrictions apportées lors de cet appel, qui sont présentées dans les sections II.1 à II.3 ci-dessous.**

**Les propositions ne répondant pas aux objectifs spécifiques de l'appel seront rejetées.**

Le CEPF encourage les soumissionnaires à élaborer des propositions conjointes avec des organisations de différents secteurs, afin de répondre au besoin d'une approche multisectorielle lorsque cela est pertinent. En particulier, les associations de pêcheurs, les organisations paysannes, les associations du secteur du tourisme et du secteur privé, les organisations de développement, les associations environnementales et les experts en biodiversité, sont encouragés à se rassembler pour construire des partenariats fructueux.

**Tableau 1 : Directions stratégiques et priorités d'investissement éligibles pour cet Appel**

<b>ORIENTATION STRATEGIQUE</b>	<b>PRIORITES D'INVESTISSEMENT</b>
<b>1 - Donner aux communautés locales les moyens de protéger et gérer la biodiversité dans les Zones Clés pour la Biodiversité Prioritaires</b>	1.1 Appuyer les communautés locales pour préparer et mettre en œuvre des mesures de conservation et de gestion de la biodiversité répondant aux principales menaces au niveau des sites prioritaires 1.2 Appuyer la mise en place de modèles économiques permettant d'améliorer à la fois les conditions de vie et la conservation de la biodiversité 1.3 Renforcer les capacités techniques, administratives et financières des organisations locales de base et de leurs partenaires  <b>ATTENTION, UNIQUEMENT POUR LES SITES PRESENTES DANS LE TABLEAU en SECTION II.1</b>
<b>2 - Appuyer la société civile pour renforcer l'intégration de la protection de la biodiversité dans les processus de décision politiques et économiques</b>	2.1 Soutenir les institutions de recherche du Hotspot pour l'amélioration des connaissances de base sur la biodiversité d'écosystèmes prioritaires  <b>ATTENTION UNIQUEMENT POUR DES PROJETS PORTANT SUR LES INVENTAIRES DE FAUNE ET FLORE AUX COMORES – VOIR SECTION II.2.1</b>

### **II.1 Conseils pour les Propositions de projets pour la Direction Stratégique 1**

Le CEPF apportera une attention particulière, lors de la sélection des projets, à la question de l'ancrage local des organisations soumissionnaires. La question de la durabilité des actions entreprises sera également étudiée avec attention.

Les projets permettant de mettre en place des systèmes de gestion communautaire des ressources naturelles, et ceux permettant de développer des modèles économiques durables prenant en compte la préservation de la biodiversité seront favorisés.

Les projets permettant de mettre en place, ou de préparer la mise en place, de futures aires protégées dans les sites prioritaires actuellement dépourvus de statut, seront priorisés.

**Les propositions pour des projets situés dans des zones autres que celles mentionnées dans le Tableau 2.1 ci-dessous seront rejetées.**

Les soumissionnaires sont encouragés à consulter le profil d'écosystème, chapitre Stratégie d'Investissement, pour des informations plus complètes sur les projets attendus.

**Tableau 2.1: Liste des Zones Clefs pour la Biodiversité, Priorités d'investissement du CEPF éligible pour cet appel sous la Direction Stratégique 1 (Donner aux communautés locales les moyens de protéger et gérer la biodiversité).**

<b>MADAGASCAR : Paysage Kirindy-Mangoky</b>	
MDG-92	NAP Complexe Mangoky-Ankazoabo
<b>MADAGASCAR : Paysage Menabe</b>	
MDG-2	Ambalibe Menabe
<b>MADAGASCAR : Groupe des forêts et zones humides littorales de l'Est</b>	
MDG-137	Pangalane Nord
MDG-209	Zone humide d'Ambila- Lemaintso
<b>MADAGASCAR : Paysage de Mikea</b>	
MDG-9	AMP de Nord Salary
MDG-11	AMP de Tsinjoriake-Andatabo
MDG-12	AMP de Velondriake
MDG-67	NAP Amoron'i Onilahy et Rivière Onilahy
MDG-127	NAP Sept Lacs
MDG-175	Réserve Spéciale de Beza Mahafaly
<b>MADAGASCAR : Paysage du Nord-Ouest</b>	
MDG-85	NAP Baie de Bombetoka –Marovoay
MDG-132	NAP Zone humide de Port-Bergé
MDG-143	Parc National de la Baie de Baly
MDG-211	Zones humides de Maevatanana-Ambato-Boeny
MDG-4	Ambato-Boeny
<b>COMORES : Toutes les Zones Clefs pour la Biodiversité sur les Comores, telles que présentées dans le Profil d'Ecosystème, à l'exception du Parc Marin de Mohéli</b>	

## **II.2 Conseils pour les Propositions de projets pour la Direction Stratégique 2**

### **II.2.1 Priorité d'investissement 2.1**

Dans le cadre du présent appel, et compte-tenu de la situation actuelle du portefeuille du CEPF pour cette direction stratégique, le CEPF ne prendra en compte que les projets visant à **l'amélioration de la connaissance sur la biodiversité dans l'archipel des Comores**, et/ou à l'amélioration de la gestion des données sur la biodiversité et aux mécanismes de partage et mise à disposition de ces données.

Les actions de terrain (inventaires et amélioration des connaissances) pourront avoir lieu sur l'ensemble du territoire de la République des Comores, indépendamment des Zones Clés pour la Biodiversité déjà identifiées.

Les propositions seront bienvenues sur tous les taxons, végétaux comme animaux. La priorité sera donnée aux taxons et aux sites ayant peu bénéficié d'une attention de la communauté de la conservation jusqu'à présent, et pour lesquels les besoins apparaissent les plus urgents.

Les soumissionnaires – et notamment les organisations internationales intéressées - sont encouragés à promouvoir des échanges et partenariats avec les institutions et organisations comoriennes.

L'intégration d'actions de formation de jeunes professionnels comoriens (Master, Thèses) dans un cadre de recherche/action, est fortement encouragée. Toutefois, le CEPF ne financera pas dans ce cadre des bourses d'études ou frais d'inscription aux études supérieures ("tuition fees").

### **III. Eligibilité**

Les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires, les entreprises privées, les universités et les autres membres de la société civile peuvent demander un financement.

Les entreprises, institutions et organisations publiques et parapubliques ne sont éligibles qu'à condition de prouver que l'entreprise ou l'institution :

- aie une personnalité juridique indépendante de tout acteur gouvernemental
- possède l'autorité pour demander et recevoir des fonds privés et
- ne puisse pas revendiquer une immunité souveraine.

Les subventions ne peuvent pas être utilisées pour :

- l'achat de terres, la réinstallation involontaire de personnes, notamment la modification des usages du sol ou l'interdiction d'accès aux utilisations traditionnelles des ressources naturelles, ou des activités qui ont des effets néfastes sur les ressources culturelles, notamment celles qui sont importantes pour les communautés locales ;
- des activités portant atteinte aux peuples autochtones ou des activités qui ne sont pas acceptées par ces communautés ;
- le retrait ou la modification d'un bien culturel physique (notamment les sites ayant une importance d'ordre archéologique, paléontologique, historique, religieuse ou naturelle).

Toutes les activités proposées doivent respecter [les politiques de sauvegarde et les politiques sociales du CEPF](#).

### **IV. Indications complémentaires / Questions & Réponses**

#### **Quel est le montant conseillé pour les propositions de projet ?**

Les petites subventions sont d'un montant inférieur à 20 000 US\$.

Les soumissionnaires peuvent soumettre des demandes pour tout montant inférieur à 20,000 US\$, mais compte-tenu des coûts de transaction, il est conseillé de considérer des projets d'un montant supérieur à 5,000 US\$.

#### **Quelle est la durée maximum des projets ?**

A l'heure actuelle, les projets financés par le CEPF dans le Hotspot devront se terminer au plus tard le 31 mars 2020. Les soumissionnaires sont encouragés à proposer des projets pour une durée n'excédant pas deux ans.

#### **Peut-on soumettre plusieurs demande de subvention ?**

Une même organisation peut présenter plusieurs Lettres d'Intention, mais compte-tenu des contraintes budgétaires, cette pratique n'est pas encouragée.

Un appel à grandes subventions (montant supérieur à 20 000 US\$) est lancé en parallèle. Il est fortement recommandé aux organisations de ne pas présenter des projets similaires sur les deux catégories (petites et grandes subventions).

#### **Quelles organisations sont éligibles ?**

L'éligibilité des organisations est couverte au point III. ci-dessus.

Seuls les projets sur Madagascar et les Comores sont éligibles pour cet appel. Les organisations d'autres pays peuvent bénéficier d'un financement, pour autant que les actions soient mises en œuvre dans les pays éligibles et à leur bénéfice.

En particulier, les organisations des départements de l'outre-mer français qui font partie du Hotspot, peuvent bénéficier de financement pour des activités renforçant la coopération régionale, au bénéfice des pays éligibles. Les activités bénéficiant directement aux départements d'outre-mer français ne sont pas éligibles au financement CEPF.

### **Quels sont les critères pour que le projet soit sélectionné ?**

Seules certaines priorités d'investissement sont éligibles pour cet appel, elles sont données dans le tableau 1, (section II).

Seules certaines zones sont éligibles pour cet appel, elles sont détaillées en section II. La section II fournit en outre des prescriptions particulières pour les propositions de projet. Des détails sur les priorités d'investissement sont aussi fournis dans le Profil d'écosystème (les liens sont donnés en section I).

Les propositions ne répondant pas à ces critères seront rejetées. Lisez bien les prescriptions et consultez la stratégie d'investissement du profil !

Toutes les propositions doivent **contribuer directement à la conservation de la biodiversité !**

### **Comment soumettre une proposition ?**

Pour les petites subventions, les soumissionnaires sont appelés à utiliser le modèle de Lettre d'Intention présenté sur le site web du CEPF, à l'onglet du présent appel.

Le modèle est présenté en trois langues :

- Français
- Anglais
- Malagasy

Les soumissionnaires peuvent choisir de candidater dans la langue de leur choix.

Les Lettres d'intentions devront être transmises avant le vendredi 29 septembre 2017, minuit heure de Washington DC, USA, à l'adresse suivante : [cepfritmadio@tanymeva.org](mailto:cepfritmadio@tanymeva.org).

Pour les organisations travaillant dans des endroits où la connection internet est difficile, il est possible de transmettre la Lettre d'Intention par courrier postal ou messenger directement au bureau de Tany Meva à Antananarivo. Les courriers devront être alors réceptionnés au plus tard le vendredi 29 septembre 2017 à midi heure de Madagascar à l'adresse : LOT I A I 1 Bis Ambatobe Tanà 103 ( En face du Lycée Français).

Aucune Lettre d'Intention ne sera étudiée si

- soumise hors délais
- soumise en n'utilisant pas le modèle imposé.

### **Quelles sont les étapes suivantes ?**

A la fin de l'appel (vendredi 29 septembre 2017), toutes les propositions seront évaluées l'Equipe Régionale de Mise en Œuvre (Tany Meva), pour une première sélection au plus tard **30 jours après cette date**.

Les soumissionnaires retenus pourront alors être appelés à apporter des détails et/ou informations additionnelles, à répondre à un questionnaire financier et anti-terroriste et si besoin, transmettre certains documents complémentaires permettant d'assurer le respect des clauses de sauvegarde du CEPF.

La sélection d'un projet sur base de la Lettre d'intention ne constitue pas une approbation de facto du projet. L'octroi de la subvention ne s'effectue qu'après validation par le conseil d'administration de la proposition de projet.

Pour les propositions retenues, le processus complet d'approbation à la signature du contrat de subvention, demande généralement **4 mois**.

### **Questions complémentaires et contacts**

L'équipe du CEPF et de l'Equipe Régionale de Mise en Œuvre se tient à disposition pour tout renseignement.

Avant la soumission, les soumissionnaires peuvent s'enquérir de l'éligibilité de leur proposition de projet avec la gestionnaire de projets pour la région concernée :

- Miara RAJAOBELINA pour
  - o Corridor du Paysage Kirindy-Mangoky, Madagascar
  - o Corridor du Paysage Nord-Ouest, Madagascar
  - o Corridor de Mikea
  - o Corridor de Manabe
  
- Monique RANDRIATSIVERY pour
  - o Groupe des forêts et zones humides littorales de l'Est
  - o Comores

Toutes les questions doivent être transmises à : [cepfrimadio@tanymeva.com](mailto:cepfrimadio@tanymeva.com) avec dans l'intitulé "Question Appel à Projet 6". Veuillez préciser le cas échéant la zone d'intervention afin que le courrier soit transmis au gestionnaire concerné.

Les questions pourront être posées avant le **15 août 2017**. Les réponses seront transmises individuellement et aussi publiées sur [le site web du CEPF](#) et sur le site de [La Fondation Tany Meva](#).